



**MAIRIE DE
DAMPRICHARD**

25450

Note à l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les inscriptions au périscolaire pour l'année 2024/2025 sont ouvertes !

Pour inscrire vos enfants, vous devrez transmettre à la Mairie de Damprichard avant le 20 juillet 2024 :

- la fiche de renseignement *ci-jointe* (une par famille) dûment complétée,
- une attestation d'assurance extrascolaire avec responsabilité civile,

En cas de **première inscription ou de changement de situation**, il faudra également fournir :

- une copie du livret de famille,
- les photocopies des pages de vaccination du carnet de santé,
- un relevé d'identité bancaire.

En cas de **situation médicale ou d'allergie alimentaire** :

- une fiche « Projet d'Accueil Individualisé » dûment complétée,
- un certificat médical avec protocole précis en cas de pathologie chronique.

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas complet ou en cas de retard de paiement des factures précédentes.

Avant toute inscription, il vous appartient de prendre connaissance du nouveau règlement de l'accueil périscolaire ci-joint. **Toute inscription vaut acceptation sans réserve de son contenu.**

Par la suite, la réservation des créneaux de présence et des repas se fait en remettant à l'avance une fiche d'inscription dûment remplie. Les réservations, les modifications et les échanges s'organisent par écrit via l'adresse mail dédiée : periscolaire@mairie-damprichard.fr. Je vous rappelle que **toute absence injustifiée non prévenue selon les procédures et délais entraîne la facturation des heures et des repas réservés.**

A compter du 1^{er} septembre prochain, le service périscolaire connaît plusieurs changements.

Le service déménage dans de nouveaux locaux situés au n°5 rue Pasteur, dans l'ancienne maison paroissiale. *En fonction de l'avancée des travaux, le déménagement interviendra soit au 1^{er} septembre, soit à l'occasion des vacances de la Toussaint.*

La commune ouvre un accueil de loisirs le Mercredi des semaines scolaires et une partie des vacances, de 6h45 à 18h00. Le calendrier des vacances vous sera communiqué prochainement.

Cet accueil sera ouvert en priorité aux enfants scolarisés à Damprichard, mais il pourra accueillir des enfants de l'extérieur, selon les places disponibles, avec majoration tarifaire de 20%.

Le service recrute du nouveau personnel pour ouvrir cet accueil. Les parents seront donc amenés à croiser de nouveaux animateurs, susceptibles de vérifier leur identité lors de leurs premiers échanges.

Les tarifs changent au 1^{er} septembre 2024 compte tenu de l'évolution des prix des prestataires :

<u>Matin</u>	6h45 à 7h30	2.20 €
	7h30 à 8h30	2.65 €
<u>AL matin</u>	8h30 - 11h45	8.60 €
<u>Midi</u>	11h45 à 12h30	2.00 €
	12h30 à 13h30	2.65 €
	11h45 à 13h30 (avec repas)	9.15 €
<u>AL ap. midi</u>	13h30 - 16h15	7.30 €
<u>Soir</u>	16h15 à 17h15 (avec goûter)	4.40 €
	17h15 à 18h00	2.20 €

(l'enfant peut apporter une collation le matin)

Journée complète avec repas : 34.70 €

Toutefois, ce tarif évoluera de nouveau au 1^{er} janvier prochain. En effet, afin de percevoir les prestations de la Caisse d'Allocation Familiale, **une tarification selon le quotient familial** sera mise en place au 1^{er} janvier 2025 en 4 tranches avec une différence tarifaire de 30% entre la 1^{ère} et la dernière tranche. Ces nouveaux tarifs seront établis dans le courant du mois de Décembre.

Dans l'attente, **nous demandons aux familles de renseigner leur quotient familial sur la fiche de renseignement lors de l'inscription.** Les familles qui n'auront pas précisé leur quotient familial seront automatiquement classés sur la tranche la plus élevée.

A Damprichard, le 1er juillet 2024

Le Maire,
Anthony MERIQUE.

